

Label *Qualité français langue étrangère*

Commission interministérielle de labellisation

Jeudi 8 décembre 2020 de 16 h 30 à 19 h 00

Compte rendu

1. Ordre du jour

1. Examen des dossiers des centres audités
2. Bilan des audits à distance
3. Échantillonnage des formations
4. Demandes de dérogation (critères de recevabilité du label)
5. Actions de soutien aux centres labellisés
 - prolongation de la durée de labellisation
 - tarifs 2021
 - spot promotionnel financé par la DGLFLF
 - ajout des centres de fle à la liste S1/S1 bis du Plan Tourisme
 - émission Destination francophonie
 - ...
6. Plateforme Études en France : amélioration de la visibilité des centres labellisés
7. Réunion du conseil d'orientation du label
8. Questions diverses
9. Date de la prochaine réunion de la commission

2. Participants

Présidente de la commission : Mme Sara Thornton, conseillère scientifique pour les formations, représentant Mme Anne-Sophie Barthès, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Mme Claire Extramiana, chargée de mission, délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), ministère de la culture ;

M. Baptiste Bondu, chef de pôle Pilotage des opérateurs et stratégies sectorielles, sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la direction de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau, direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international, ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;

M. Damien Vialle, rédacteur « Attractivité étudiante-accueil en France », pôle du pilotage des opérateurs et stratégies sectorielles, sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;

Mme Juliette Salabert, responsable département langue française, FEI ;

Mme Caroline Mouton-Muniz, cheffe de projet label *Qualité français langue étrangère*, département langue française, FEI.

3. Examen des dossiers des centres audités

En accord avec les auditeurs, FEI souligne le travail important réalisé par tous ces centres. Dans la plupart des établissements, les audits ont été préparés dans des conditions tragiques (licenciements en cours) ou, dans le meilleur des cas, avec une partie de l'équipe au chômage partiel. À l'exception d'une candidature, les auditeurs ont fortement salué la qualité des dossiers et la disponibilité des personnels malgré ce contexte très difficile.

Pour répondre à la crise et soutenir les centres de fle fortement impactés par cette situation sans précédent, la commission a demandé des aménagements :

Procédure d'audit à distance :

=> jours 1 et 2 à distance pour revue documentaire, entretiens et observations de cours si possible. Le centre met en ligne les preuves documentaires attendues sur son espace partagé et sécurisé. Un accès est donné aux auditeurs a minima deux semaines avant l'audit.

=> jour 3 sur site pour visiter les locaux, observations de cours si non-réalisées en première partie d'audit et bien sûr recueillir si nécessaire des preuves supplémentaires pour compléter l'évaluation des critères audités en première partie.

Prolongation de la durée de labellisation : la commission accorde un délai supplémentaire de 6 mois aux centres qui en feraient la demande. Une vingtaine de centres pourraient être concernés.

Visite virtuelle des locaux : lors de l'audit à distance des cours de fle d'une école d'ingénieurs accréditée par la Cti et le Hcéres, les auditeurs ont bénéficié d'une visite virtuelle de l'intégralité des locaux. Sur recommandation des auditeurs, la commission accepte de prendre en compte cet élément de preuve et accorde le label au centre concerné. Une visite des locaux sera organisée dès que la situation le permettra.

Des aménagements adaptés à la situation sanitaire ont également été apportés par le ministère du travail :

- l'obligation de Qualiopi est reportée du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2022 ;
- la durée du double label *Qualité fle-Qualiopi* est prolongée d'une année et passe à 4 ans pour les centres labellisés en 2020 ; la durée reste à 3 ans pour les centres labellisés en 2021.
- les audits aménagés conduits à distance avec un référentiel réduit (pas de visite des locaux) sont proposés à l'ensemble des centres en renouvellement et prolongés à 2021.

Décisions prises par la commission :

Nom du centre	Candidature	Décision
Espaces formation	Renouvellement	Labellisé <i>Qualité fle</i> 4 ans
ALPADIA	Renouvellement	Labellisé <i>Qualité fle</i> 4 ans
Inlingua La Rochelle	Première labellisation	Labellisé <i>Qualité fle-Qualiopi</i> 4 ans
Langue et communication	Première labellisation	Labellisé <i>Qualité fle-Qualiopi</i> 4 ans

Cours de fle, ISAE-Supaéro Toulouse	Première labellisation	Labellisé <i>Qualité fle</i> 4 ans
--	------------------------	---------------------------------------

Audit aménagé pour les organismes de formation : plus de 60 % des centres labellisés proposent des cours de fle dans le cadre de la formation professionnelle.

=> Rappel des étapes-clés de la réforme de la formation professionnelle :

Le conseil d'administration de France compétences du 19 décembre 2019 a reconnu 7 instances de labellisation (Eduform, *Qualité fle*, APP, OBCAQT, certif^région, E2C, écoles de conduite). Ces instances peuvent délivrer la marque de certification *Qualiopi* au titre de leur propre démarche qualité à l'ensemble des actions de formation du centre.

Cette procédure s'inscrit dans le cadre de la loi relative à la *Liberté de choisir son avenir professionnel* du 5 septembre 2018. Celle-ci prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2021 (reporté au 1^{er} janvier 2022 en raison de la pandémie), pour accéder aux financements publics ou mutualisés, les prestataires de formation professionnelle doivent obtenir la certification *Qualiopi* délivrée par un organisme certificateur accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC) sur les bases d'un référentiel national qualité (RNQ). La loi offre également la possibilité, pour répondre à certaines situations particulières, que cette certification soit délivrée par **une instance de labellisation** reconnue par France compétences, également sur les bases du RNQ.

Cette reconnaissance est valable pour une période de trois ans (prolongée à quatre ans en raison de la pandémie) à compter du 1^{er} janvier 2020, conformément aux dispositions de l'article R. 6316-4 du code du travail. C'est dans ce cadre que les audits aménagés, prévus par la loi en 2020 (et 2021 en raison de la pandémie), ont pu être proposés aux centres labellisés *Qualité fle* candidats à *Qualiopi*, sur la base d'un référentiel reconnu par France compétences et en tout point conforme aux exigences du RNQ.

Cette procédure d'audit aménagé – conduite à distance et par un seul auditeur – concerne 25 des 98 critères du référentiel du label répartis sur 4 domaines (Accueil, Gestion, Enseignants, Formation).

17 centres candidats au double label *Qualité fle-Qualiopi* ont bénéficié de cette procédure. Une vingtaine de centres pourraient se porter candidats en 2021.

Décisions de la commission :

La commission accorde la « double labellisation *Qualité fle-Qualiopi* » pour une durée de 4 ans aux 16 centres listés ci-dessous. Comme le prévoit la loi précitée, un audit de surveillance sera organisé à mi-parcours. Compte tenu du périmètre réduit à 25 critères du référentiel utilisé pour l'audit aménagé et sans visite des locaux, le périmètre de l'audit de surveillance prévu à mi-parcours intégrera une visite des locaux obligatoire et l'intégralité du référentiel *Qualité fle-Qualiopi*.

Nom du centre	Décision
French in Normandy	Labellisé 4 ans
CILFA	Labellisé 4 ans
IS Aix-en-Provence	Labellisé 4 ans
Millefeuille Provence	Labellisé 4 ans
Lil'langues	Labellisé 4 ans
STRALANG	Labellisé 4 ans

L'Étoile Institut de langue	Labellisé 4 ans
Institut Destination Langues	Labellisé 4 ans
ELFE	Labellisé 4 ans
IFLS Villeneuve-sur-Lot	Labellisé 4 ans
Alliance Française Rouen	Labellisé 4 ans
Alliance Française Lyon	Labellisé 4 ans
Cavilam-Alliance française, Vichy	Labellisé 4 ans
Confluence Formation	Labellisé 4 ans
RECIFE	Labellisé 4 ans
AEFTI-EF 71	Labellisé 4 ans

Sur la base du rapport d'audit, la double labellisation est refusée à un centre. Il pourra déposer une nouvelle candidature en 2021.

4. Échantillonnage des formations

Conformément à la demande de la commission réunie le 5 mars dernier, un échantillonnage des formations peut être accordé aux centres qui en font la demande lors d'un audit de renouvellement. Le périmètre de l'audit sera défini en accord avec FEI et les auditeurs.

5. Demandes de dérogation (critères de recevabilité du label)

Ce point est reporté à la prochaine réunion de la commission et fera l'objet d'une réunion spécifique début 2021.

6. Actions de soutien aux centres labellisés

- prolongation de la durée de labellisation : la commission accorde un délai supplémentaire de 6 mois aux centres qui en feront la demande ;
- tarifs 2021 : la baisse de 50 % des tarifs du label en 2021 a été actée par le conseil d'administration de FEI le 26 novembre 2020. Un échéancier pour le règlement de la facture émise en 2020 peut être sollicité auprès de l'agent comptable de FEI ;
- spot promotionnel financé par la DGLFLF et réalisé par la société Mise en boîte : il sera livré fin janvier 2021 et diffusé par TV5 Monde dès que la situation sera favorable à une reprise de l'activité des centres ;
- ajout des centres de fle à la liste S1/S1 bis du Plan Tourisme : l'intégration des centres labellisés au Plan Tourisme est actée, attente du décret pour en connaître les modalités et le périmètre ;
- émission Destination francophonie dans le cadre de la convention qui lie FEI et TV5 Monde : deux épisodes ont été tournés en France dans des centres labellisés qui trouvent des solutions pour surmonter la crise et garder le contact avec leurs publics en présentiel ou à distance :
 - => Samedi 12 et dimanche 13 décembre : Destination France (1) à Montpellier
 - => Samedi 19 et dimanche 20 décembre : Destination France (2) à Lyon et à Vichy
- un article consacré aux centres labellisés sera publié mi-décembre dans la lettre d'information de FEI ; la prochaine lettre du label paraîtra en début d'année 2021 ;
- FEI a répondu aux questions de Défi métiers récemment. [L'entretien est en ligne](#) sur les réseaux sociaux et sites de Défi métiers.

7. Plateforme Études en France : amélioration de la visibilité des centres labellisés

Des solutions pour améliorer la visibilité des centres labellisés sur cette plateforme sont à l'étude : FEI souhaite que le logo du label *Qualité fle* soit ajouté à chaque « fiche » des centres concernés comme c'est déjà le cas pour les établissements labellisés *Bienvenue en France*.

FEI est régulièrement interpellé sur la question des refus de visa. La situation semble s'être dégradée ces derniers mois. L'impact économique de ces refus sur les trésoreries des centres déjà très affectées par la crise est fort. Des échanges avec les ministères de l'intérieur et des affaires étrangères sont en cours.

8. Réunion du conseil d'orientation du label

Réunion prévue au premier trimestre 2021.

9. Questions diverses

- du 30 novembre au 4 décembre 2020, FEI organise une série de webinaires pour marquer ses 75 ans (à distance...);

- une formation certifiante au rôle de référent handicap dans un centre de formation a été proposée aux centres labellisés afin de les aider à répondre aux exigences de *Qualiopi* pour ce critère. L'intervenante, chargée de mission à Défi métiers, a organisé deux modules à distance les 19 et 26 novembre. Une vingtaine de centres ont participé et recevront un certificat officiel.

10. Date de la prochaine réunion de la commission

FEI transmettra des propositions de dates aux membres de la commission début janvier, dès que le calendrier des audits du premier trimestre sera stabilisé.